

LE GRAZACCOIS

Le bulletin d'information de votre commune



Sommaire

L'édito du Maire

Page 2

Actualités

Page 4

Vie municipale

Page 6

Travaux

Page 17

Vie à Grazac

Page 20

Au delà de Grazac

Page 35

Informations diverses

Page 39





Grazacoises, Grazacois, bien chères et chers administrés,

Alors que je commence cet édito, une bonne nouvelle pour tous ceux qui attendent les orientations du futur PLU et du devenir de leur foncier : **Le SCOT du Pays du Sud Toulousain a été arrêté le 28 avril 2025** après 7 ans d'instruction à rebondissements. Lois et décrets rectificatifs ont suscité énormément de débats notamment en ce qui concerne le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) à l'horizon 2050 et la manière d'y arriver...

Enfin nous pouvons rouvrir la révision du PLU de GRAZAC engagée en 2019 et mise en suspens.

Dans le prochain numéro nous évoquerons l'organisation de la révision et les diverses étapes auxquelles vous serez tous invités. En effet, **le PLU est un document structurant tant en matière d'urbanisme qu'en matière d'évolution de la vie de la commune.**

Cette nouvelle me semblait particulièrement importante.

Et puis, elle accompagne l'arrivée du printemps. Avec lui le plaisir des sorties en plein air, pour tous les habitants de la commune, les familles et les jeunes.

Tout serait merveilleux si des dégradations ne venaient gâcher le tableau. En effet, certaines postures de vandalisme se déploient sur la collectivité par quelques groupes de jeunes ados qui s'autorisent à casser gratuitement ce qui croise leur regard. Véhicule d'un particulier, pavés de verre d'un bâtiment communal, la porte des toilettes publiques...

Chers Grazacois, parents soucieux du bien public, au risque de faire dans la bonne vieille morale, interpellez vos ados : seuls ils sont adorables, mais dès qu'ils sont en groupe, ils se lâchent parfois sans réfléchir. **Ramenez-les à la raison, au respect, à la citoyenneté avant que la force publique ne s'en charge, vous en êtes responsables.**



En effet les constats s'accumulent (photos et vidéos), ainsi que les plaintes. Le jour où la gendarmerie s'en mêlera, ce ne sera plus un simple appel à un peu de civisme. J'ose croire être entendu et qu'ensemble, par de la pédagogie, nous éviterons une sévérité plus judiciaire.

Au-delà de ces événements, nous approchons de cette fin de mandat, puisqu'il ne reste plus qu'un an avant les prochaines élections, et les événements s'accélèrent.

Nombre des engagements pris pour ce mandat sont en cours de livraison, et bien d'autres réalisations sont venues se greffer, principalement par obligation et dans l'urgence.

A seulement 3 mois de la précédente édition et déjà une quantité importante d'événements et d'informations. Cela nous oblige à revoir le rythme de parution du bulletin municipal.

Bien sûr les traditionnelles manifestations : repas des aînés, vœux et galettes républicaines, nettoyage de printemps... sont nos retrouvailles annuelles. Vos associations ne sont pas en reste. **Faire reportage, rendre compte, c'est honorer tous les acteurs...** Au-delà, c'est aussi beaucoup d'actualité et évolutions législatives.

Et une évolution majeure est en cours d'officialisation par l'Assemblée Nationale. Elle aura un impact sur les futures élections communales. Le Sénat vient de voter une modification du scrutin et composition des Conseils Municipaux des communes de moins de mille habitants.

Si cette loi et son décret d'application sont publiés avant les prochaines échéances, **nous passerions de 15 conseillers à 13**. Le scrutin se ferait sur liste, sans panachage, avec composition paritaire mixte et à la proportionnelle.

Cela nous concerne directement : $\frac{3}{4}$ des communes c'est plus de 25000 communes dont GRAZAC.

Qu'en penser ?

Parité obligatoire ? A-t-on attendu une loi pour la mettre en œuvre dans les petites communes ? Sûrement pas ! Mais nous composons avec la capacité de chacun et chacune à pouvoir trouver le temps, car il s'agit surtout de ça en milieu rural.

La proportionnelle ? Noble idée si elle venait compléter la composition des conseils. Comprenons, des élus en plus dans nos conseils, pourquoi pas ?

Or, voilà que le nombre de Conseillers est diminué et, en plus, une représentativité de l'opposition... **Faire plus avec moins, beaucoup moins d'élus formant majorité ! Si ce n'est pas saborder le devenir des petites communes ?**

Dans nos petits villages, environ 3% de la population est au Conseil. Tout le monde le sait, l'organisation et le fonctionnement sont assurés par les élus, contrairement aux grandes villes nous n'avons pas de services en nombre suffisants.

Le bénévolat est un investissement démultiplié pour être sur tous les sujets et représenter sa collectivité dans toutes les instances, sans désertier son propre territoire, un sacerdoce incontournable.

Le journal local "Le Grazacois" est publié environ tous les 4 mois.

Vous souhaitez publier un article ?
Vous souhaitez donner de la visibilité à votre activité professionnelle à Grazac ?

Envoyez vos informations à la Mairie :
05 61 08 42 39 - mairiegrazac31@wanadoo.fr

Alors, **cette loi ne ferait que fragiliser l'équipe majoritaire** par la diminution du nombre d'élus et l'adjonction de personnes d'opposition... **Ce serait enlever les bras et soutiens, qui sont tellement nécessaires à l'organisation publique.**

Nos représentants nationaux ont oublié de nous consulter, serions nous si petits qu'insignifiants ?

Comme d'habitude, certains se sont crus autorisés à modifier, comme si la France de 2025 n'avait que ce problème d'organisation des conseils des petites communes.

Alors peut-être faut-il leurs rappeler quelques sujets à résoudre ?

Quid des égalités professionnelle, entre les sexes, salariale, sociale, d'éducation et au cœur même des foyers... Et ces féminicides, se résument-ils à l'affaire Pelicot ?

Mais c'est aussi : l'Euthanasie (entre 80% et 90% des Français favorables), plus d'un million de sans-abris **dont des enfants**, 2,5 millions de personnes en attente d'un logement social, 9,1 millions de personnes sous le seuil de pauvreté, soit 14,4 % de la population française (chiffres INSEE) etc.

Et ce sera sans parler de la désindustrialisation, des salaires et pensions, alors que la France est le troisième pays qui compte le plus de millionnaires qui compte 141 milliardaires. Notre pays est plus qu'endetté... Rêve ou cauchemar ?

Mais ma colère trouve ses limites en nombre de mots et longueur d'édito, donc revenons à ce beau mois de mai.

Que les quelques jours fériés et éventuels ponts vous profitent au mieux.

Bien cordialement à toutes et à tous.

Michel ZDAN - Maire de Grazac



Ouverture prochaine de la MAM de Grazac



La MAM "Les p'tites Crapouilles" installée à la maison de village sur la place de Grazac, va bientôt ouvrir !
D'une surface totale dédiée de 177m² avec deux dortoirs, pourra accueillir jusqu'à 12 enfants de 2 mois à 3 ans.

Ouverture de la MAM prévue en septembre 2025
Contact : lesptitescrapouilles31@gmail.com

- Des espaces pensés pour le bien-être des tout-petits
- Motricité libre : favoriser l'autonomie et l'éveil des enfants
- Cadre sécurisé et adapté, dans un lieu d'accueil bienveillant.

Inscriptions ouvertes !
10 places restantes



Marwena (32 ans) | Severine (49 ans) | Anne (33 ans)

Rentrée 2025 - Inscriptions au RPI

Votre enfant est né en 2022 ou vous êtes nouvellement arrivé sur Grazac et souhaitez l'inscrire au RPI

Grazac-Caujac-Esperce pour la rentrée prochaine ?
Prévoyez l'inscription de votre enfant à l'école maternelle de Grazac !



Afin de procéder à une première inscription de votre enfant à l'école maternelle de Grazac, pour la prochaine rentrée scolaire :

- Contactez dès à présent le Syndicat du Rieutarel qui gère les 3 écoles de notre Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) : Caujac/Esperce/Grazac
cantine.sdr@gmail.com - 05 61 06 22 99

Mme Sandrine Montaut vous enverra le dossier à compléter.

- Quand le dossier sera complet, vous devrez contacter, la directrice de l'école maternelle de Grazac par email :

ce.0312517t@ac-toulouse.fr

Pour toute information : 05 61 08 63 46

Rappel sur les animaux domestiques

Depuis quelques mois, des incidents en lien avec les animaux ont été constatés à Grazac. Voici quelques rappels sur les bonnes pratiques et textes de lois concernant les animaux domestiques.

Divagation des animaux domestiques:

Des chiens laissés en liberté errent dans les rues, causent frayeurs aux piétons et cyclistes depuis des gamins apeurés aux plus âgés pas plus rassurés. Ils causent également des dégâts dans les jardins, nuisances sonores, et même des carnages dans les poulaillers.



Face à ces désordres il est impératif que chaque maître respecte les règles en vigueur, tienne son chien en laisse, ramasse ses déjections et ne le laisse pas divaguer sur la voirie.

Un chien est considéré "divaguant" s'il n'est plus sous la surveillance de son maître et se trouve hors de portée d'appel, ou éloigné de son propriétaire de plus de 100 mètres.

On le sait tous, à entendre les maîtres leur « chien n'est pas méchant » même si leurs postures ne sont pas toujours des plus rassurantes. Alors place à la loi commune à tous et retour à la sérénité entre citoyens, il en va d'un partage de l'espace public en toute tranquillité.

« Sur la voie publique, les chiens de la première et de la deuxième catégorie doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure. » (article L. 211-16 du code rural)

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat à plus de 1 km du domicile de son maître hors surveillance de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et trouvé sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui.



"Les actes de cruauté envers les animaux domestiques sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende" (article 521-1 du code pénal). L'abandon d'un animal est puni des mêmes peines.

Identification :

Chat ou chien, chiot/chaton ou animal adulte, doivent obligatoirement être identifiés par puce électronique ou tatouage au fichier national d'Identification des Carnivores Domestiques (ICAD).

Ces mesures sont essentielles pour assurer le bien-être des animaux et faciliter leur retour auprès de leurs propriétaires.

Traitement des animaux :

Il est également important de souligner qu'il est strictement interdit de blesser volontairement un animal. Des violences ont été constatées sur des animaux de compagnie appartenant à des Grazacois(e)s (constat radiologique de plombs de carabine dans des chats et chiens vivants).

Ces actes sont punis par la loi.

Nous rappelons que chaque maître est responsable de son animal, mais qu'en cas de désaccord, la violence envers les animaux n'est pas une solution.



« Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques. » (article L. 214-3 du code rural)



Nous sommes un village de campagne, et la tolérance est de mise : il n'est pas toujours possible d'empêcher ses poules de caqueter, son coq de chanter au soleil levant, son paon de crier (ou de klaxonner), son chat de miauler et son chien d'aboyer.

En revanche, certains gestes sont de notre responsabilité, nous qui vivons avec eux et qui prenons soin d'eux.

Respecter ces quelques règles est essentiel pour le bien-être de tous et pour maintenir un environnement sécurisé et paisible à Grazac !



Compte-Rendu des Conseils Municipaux

Ci-dessous des extraits des divers travaux en compte-rendu

29/11/2024 - 20h30

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 octobre 2024
Approuvé à l'unanimité.

2/ Agrandissement bâtiment atelier / salle des associations par adjonction containers stockage / guinguette / wc publics
[...] constat de l'augmentation démographique de la collectivité très importante ces dernières années (+40%), des besoins croissants ont fait jour y compris pour des besoins de festivité. [...] coût de cette extension. [...] soit un montant TOTAL de 52 222.45€ HT
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'ensemble des prestations évaluées [...]

3/ Honoraires pour dépôt d'un permis de construire CONTAINERS de 150 m², la Mairie doit faire appel à un architecte. [...] devis d'honoraires qui s'élève à 1 500.00€ HT.
Le Conseil Municipal approuve le recours d'un architecte [...] à hauteur de 1500.00€ HT.

4/ Acquisition véhicule en remplacement du véhicule GOUPIL pour les services techniques
[...] consulté plusieurs annonces, [...] Véhicule PIAGGIO de 2015 ayant 6377 km pour un montant de 12 500€
Le Conseil Municipal approuve l'achat d'un véhicule en remplacement du véhicule GOUPIL [...]

5/ Devis achat bétonnière
[...] devis correspondant à l'achat d'une bétonnière électrique à hauteur de 397.31€ HT et demande au Conseil Municipal de se prononcer[...]

6/ Travaux de reprise piétonnier en liaison du Quartier Rouge vers l'abri bus RD28E / RD12
Sujet reporté au prochain conseil.

7/ Avenant 1 de la convention en matière d'urbanisation des actes d'urbanismes
[...] les actes suivants sont instruits par le service instructeur du Pays du Sud Toulousain : les permis de construire – les permis de démolir – les permis d'aménager – les certificats d'urbanisme opérationnels et les déclarations préalables.
[...] Pour l'année 2025 : Le coût de l'acte pondéré est fixé à : 180€.

La cotisation annuelle est fixée à : 1.30€ par habitant

Pour l'année 2026 : Le coût de l'acte pondéré est fixé à : 190€. La cotisation annuelle est fixée à : 1.40€ par habitant

Pour l'année 2027 :

Le coût de l'acte pondéré est fixé à : 200€ La cotisation annuelle est fixée à : 1.50€ par habitant

Le Conseil Municipal approuve l'avenant n° 1 [...]

8/ CCBA – Déploiement des points d'apport volontaire

[...] Suite aux désagréments qu'engendrent les PAV situés Plaine de la Bourdette, la commune propose de convertir ce PAV aérien par un PAV enterré.

[...] Le Conseil Municipal accepte de convertir le PAV aérien par un PAV enterré sise Plaine de la Bourdette.

Rappels :

Le conseil municipal se réunit tous les derniers vendredis du mois (sauf exception), à 20h30 et est toujours ouvert à tous sauf déclaration de huis clos.

9/ Remboursement frais avancés pour achat auprès d'un fournisseur sans compte.

[...] achat d'un pulvérisateur d'un montant de 52.30€ et l'achat d'une lance pour le pulvérisateur d'un montant de 16.95€ sur le site CDISCOUNT

[...] l'achat de bambou qui seront à planter dans la nouvelle résidence les Hespérides d'un montant de 636.25€ sur le site BAKKER.COM.

[...] Le Conseil Municipal approuve et accepte le remboursement des achats effectués [...]

10/ Subvention exceptionnelle association PEGACE [...] courrier de l'association PEGACE demandant une subvention exceptionnelle à hauteur de 418€. Le Conseil Municipal accepte l'attribution d'une subvention [...]

11/ Devis remplacement balançoire volée [...] le nid de la balançoire de l'aire de petite enfance a été volé dans la nuit du 6 novembre 2024. [...] devis de la société LOISIR DIFFUSION à hauteur de 990.00€ HT.

Le Conseil Municipal accepte le devis de la société LOISIR DIFFUSION [...]

12/ Achat matériel pour aménagement de poste pour un employé RQTH

[...] délibération n° 2024-70 du 25 octobre 2024 relative à l'achat du matériel pour un aménagement de poste pour un employé ayant une RQTH

[...] devis de la société AXESS Industrie pour un montant de 6385.00€ HT.

[...] devis de la société JAC Manutention pour un montant de 4269.00€ HT e

[...] Le Conseil Municipal approuve les nouvelles recherches [...]

13/ Décision Modificative n° 5 – révision de crédits [...] décision modificative n° 5 relative à une révision de crédits ouverts afin de pouvoir procéder au paiement de l'achat du véhicule en remplacement du véhicule GOUPIL

[...] Diminution sur crédits ouverts Augmentation sur crédits ouverts

D 2112-193 : ACQUISITION EMBLEMES 15 000.00€

D 2182 : Matériel de transport 15 000.00€

TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles 15 000.00€

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative [...]

14/ Questions et informations diverses

Choix du menu pour le repas des aînés du Dimanche 19 janvier 2025.

Devis cadeaux pour les aînés (sac cabas + une rose) – montant du devis 596.00€

Choix du logo pour l'AVP.

Tous les Comptes Rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet de la Mairie :

www.mairie-grazac31.fr

18/12/2024 - 20h30

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2024
Ajourné.

2/ Déplacement du point lumineux n° 165 – Proposition du SDEHG

[...] Suite à la demande de la Commune en date du 19 novembre 2024 concernant le déplacement du point lumineux n° 165 – Référence : 2 BV 4, le SDEHG a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération [...]

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupérée par le SDEHG) : 433€.

Part SDEHG: 1 100€.

Part restant à la charge de la Commune (ESTIMATION) : 1 223€

Total: 2 756€

Le Conseil Municipal approuve le déplacement du point lumineux n°165 [...]

3/ Création budget annexe AVP et autorisation de toutes les procédures s'y rattachant

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu la nécessité de gérer de manière spécifique certaines dépenses et recettes.

Considérant l'intérêt de créer un budget annexe administratif avec une autonomie financière pour gérer les ressources et les dépenses liées à l'Aide à la Vie Partagée.

Le Conseil Municipal décide de la création d'un budget annexe administratif AVP en date du 1er janvier 2025 [...]



4/ Cession Acquisition parcelle A 1660 issue de la parcelle A 818 – emplacement réservé n° 6 [...] la délibération n° 2022 – 54 relative au bornage de l'emplacement réservé n° 6 « piéton – assainissement collectif quartier La Bourdette » et le bornage de la parcelle A 818 d'une superficie de 3758 m² devenue les parcelles A 1660 d'une contenance de 622 m² et A 1661 d'une contenance de 3169 m². [...] il a été convenu avec les propriétaires cédant d'acquérir la parcelle A 1660 au prix d'un euros. Le Conseil Municipal accepte l'acquisition de la parcelle A 1660 d'une superficie de 622 m² [...]

5/ Autorisation d'engager les dépenses 2025 d'investissement dans la limite du ¼ des crédits ouverts en 2024.

[...] article L.16123-1 du Code Général des collectivités territoriales : « [...] en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, [...]

Monsieur le Maire rappelle les dépenses d'investissement 2024 :

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 2 174 604.60€ * 25 % = 543 651.15€ [...] autorisation de mandater les dépenses d'investissement 2025 qui ont été engagées mais non mandatées au 31/12/2024 [...] Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement pour un montant de 26 257.80€ TT [...]

6/ Création d'emploi permanent – CDD 1 an reconductible 3 fois – emploi agent technique espaces verts et maintenance générale. [...] propose d'établir un contrat à durée déterminée d'un an qui pourra être renouvelé par reconduction expresse sans que cela excède 6 ans. Le Conseil Municipal décide la création à compter du 15 février 2025 d'un emploi d'agent technique à temps complet pour assurer les fonctions[...]

7/ Devis maintenance des installations Clim – Salle Noël Mesples & Bar - Restaurant [...] devis [...] d'un montant de 240€ HT relatif à la visite d'entretien annuelle des climatisations de la salle polyvalente et du restaurant. Le Conseil Municipal approuve le devis [...]

8/ Dégrèvement des frais de déplacement dû à un usage professionnel temporaire mais nécessaire.

[...] agent animatrice utilise son véhicule personnel pour transporter les personnes âgées afin qu'elles puissent participer aux animations prévues par l'Aide à la Vie Partagée[...] indemniser les frais kilométriques sur la base fixé par arrêté du 3 juillet 2006 [...]

Le Conseil Municipal approuve le remboursement des frais kilométriques à l'agent animatrice [...]

9/ Création d'un poste de Rédacteur à plein temps

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique,

[...] Compte tenu de l'inscription ... sur la liste d'aptitude dérogatoire des secrétaires généraux de mairie au grade rédacteur au titre de la promotion interne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la création d'un emploi de rédacteur à temps complet [...]

10/ Réécriture de la délibération concernant le transport « Bus Vertous » dont plan de financement revisité : 20% CD 31 – 60% FONDS VERTS [...] la délibération n° 2024-74 du 25 octobre 2024 concernant l'opération « BUS VERTOUS ». [...] autorisation de demander des subventions complémentaires auprès des partenaires habituels [...]

Ces demandes seraient formulées auprès de : L'Etat sur les « Fonds Verts » [...]

La Région d'Occitanie [...]

Le GAL du PETR Pays du Sud Toulousain [...] et ce pour une durée de 3 ans et sur l'investissement si l'Etat n'activait pas les « Fonds Verts » dans le cadre de la compétence sociale qui nous est dévolue (article L.5214-16 du CGCT pour les CC et L.5216-5 pour les CA) ainsi que l'article L.2121-29 du CGCT.

Le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à demander des subventions supplémentaires [...]

11/ Délibération concernant la « maison de village » extraction des financements par destination d'usage des différents locaux pour répondre aux règlements des financements LEADER

[...] nécessité de conformer à certaines directives encadrant l'accès aux fonds LEADER et plus particulièrement :

« MEMO – Définition d’une Opération » en rappel des définitions réglementaires (Règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021) d’opération et de bénéficiaires concernant les subventions[...]

il en ressort :

❖ Les travaux d’extension ne concernent que l’opération MAM et l’opération « salle d’animations partagées »

Ils représentent 41% du projet global et sont répartis :

- ▶ 49% sur l’opération MAM
- ▶ 51% sur l’opération « salle d’animations partagées »

[...] ❖ D’appliquer le taux de 20,91% représentatif de l’impact budgétaire de l’opération sur le « PROJET »

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à demander au GAL du PETR du Pays du Sud Toulousain une subvention de cofinancement au titre de la programmation 2023/2027 des fonds LEADER...

un soutien en financement de l’Opération un montant de 39 726.37€ HT permettant de porter le cofinancement de l’ensemble des partenaires à hauteur de 79.22% du montant total du projet tel qu’initialement engagé, [...] et autorise Monsieur le Maire à réviser et ajuster le plan de financement sur cette nouvelle base [...]

PROJET DE REHABILITATION D'UNE MAISON DE VILLAGE PORTEE PAR LA COMMUNE DE GRAZAC DESTINATIONS : - MAM (Maison d'assistantes Maternelles) - « Salle d'animations partagées » / AVP- Tiers lieu social - Logement d'urgence. OPERATION D'UN MONTANT INITIAL DE 816 880.00 € HT							
SOUTIENNE ET COFINANCEE PAR :							
	ETAT	Ouvrages	730 925.00	DSIL / DETR / FOND VERT	20.000%	146 185.00 €	163 376.00 €
		M.O et mission	85 955.00		20.000%	17 191.00 €	
	REGION OCCITANIE	Ouvrages	730 925.00	Accessibilité et rénovation énergétique	3.2%	56 570.45 €	63 223.00 €
		M.O et mission	85 955.00		4.6%	6 652.55 €	
	CD 31	Ouvrages	730 925.00	Contrat de territoire 2023	40.000%	292 370.00 €	292 370.00 €
		M.O et mission	85 955.00		0.000%	0.00 €	
	CAF	Ouvrages	730 925.00	Plan d'investissement pour l'accueil de jeunes enfants	10.038%	73 371.71 €	82 800.00 €
		M.O et mission	85 955.00		10.038%	8 628.33 €	
		Ouvrages	169 415.36	Fonds Européens LEADER sur OP.	24.20%	40 998.52 €	45 348.03 €
		M.O et mission	17973.19	« Salle d'animations partagées »	24.20%	4 349.51 €	
	Autofinancement commune de GRAZAC			BUDGET COMMUNAL	20.78%	163 376.00 €	169 762,97€
Total général			816 880.00		100.000%	816 880.00 €	816 880.00 €

12/ ONF – Réalisation des travaux d’infrastructures

[...] Les travaux consisteraient à créer une zone de retournement à l’angle de la parcelle B 686 appartenant à M. RIVES, de couper une bordure d’arbres et de renforcer le chemin pour que les camions puissent manoeuvrer facilement. [...] Le Conseil Municipal n’accepte pas les travaux proposés par l’ONF.

13/ Délibération autorisant monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d’investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l’exercice précédent [...] demande l’autorisation de mandater les dépenses d’investissement 2025 qui ont été engagées mais non mandatées au 31/12/2024 [...] dans l’enveloppe des 25 % du montant total maximum des dépenses d’investissements autorisées soit 543 651.15€.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mandater les dépenses d’investissement citées ci-dessus.

14/ Travaux piétonnier liaison Rouge / Atribus RD28E – RD12

[...] consultation auprès de plusieurs entreprises pour la reprise du piétonnier en liaison de Rouge jusqu’à l’abri bus RD28E / RD12 afin que les enfants puissent en toute sécurité prendre les transports scolaires et présente les devis :

- L’entreprise CESSÉ TP pour un montant de 9300.45€ HT
- L’entreprise MARTY TP pour un montant de 13 101.55€ HT

Le Conseil Municipal approuve les travaux [...] et accepte le devis de la société CESSÉ TP pour un montant de 9300.45€ HT – Offre la moins disante.

15/ Achat 1er équipement pour l’animation Aide à la Vie Partagée

[...] il est nécessaire d’acheter un ordinateur ainsi que les accessoires pour l’animation « Aide à la Vie Partagée » [...] devis du magasin DARTY d’Auterive à hauteur de 986.96€ TTC [...]. Le Conseil Municipal approuve l’achat d’un ordinateur ainsi que les accessoires et accepte le devis.

15/ Questions et informations diverses

- Aire de jeux « Rouge » :
- L’association PEGACE offre 4 sapins pour la résidence « Les Hespérides »
- Monsieur le Maire propose de soutenir MAYOTTE à hauteur de 1€ par habitant – soit 802€ - le Conseil Municipal accepte à l’unanimité



24/01/2025 - 20h30

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29 novembre 2024

Approuvé à l'unanimité

2/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 décembre 2024

Approuvé à l'unanimité

3/ Vente parcelle B 799 – Chemin communal à « Fourcade »

[...] délibération du 21 mai 2012 concernant la vente du chemin communal au lieu-dit « Fourcade » ... pour une superficie de 101 m² au prix d'un euros. La vente n'étant pas effectuée depuis, il demande au Conseil Municipal l'autorisation d'accomplir ces formalités auprès d'un notaire.

Le Conseil Municipal approuve la vente du chemin communal au lieu-dit « Fourcade » ... pour une superficie de 101 m² au prix total de d'un euros.

4/ Subvention vidéoprotection

[...] l'aide financière pour le déploiement de la vidéoprotection dans le cadre du plan communal de prévention et de sécurisation de la population, a reçu un avis favorable lors de la commission départementale de septembre 2024, mais n'a pas été retenue dans la programmation des crédits alloués au titre du FIPD 2024.

[...] demande [...] l'autorisation de re-déposer une demande de subvention dans la programmation des crédits au titre du FIDP pour l'année 2025 dès que celle-ci sera ouverte.

Le Conseil Municipal accepte et autorise Monsieur le Maire à redéposer la demande d'aide financière pour l'année 2025.

5/ Vote BP annexe administratif AVP

[...] budget annexe administratif de l'AVP [...] , mission déployée depuis début novembre 2024, intègre les 2 derniers mois de 2024 à l'année budgétaire 2025 dans sa totalité.

Après avoir délibéré sur l'ensemble des chapitres, le Conseil Municipal vote le budget annexe administratif AVP de l'exercice 2025 dont la balance s'établit comme suit :

Mouvements	Dépenses	Recettes
- Fonctionnement	105 080.00€	105 080.00€
TOTAL	105 080.00€	105 080.00€

Le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

6/ Questions et informations diverses

- Demande [...] pour affichage publicité sur panneau en bas du village : le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

- Organisation vœux du Maire : Rendez-vous à 14h45



2fmenuiserie

2f Menuiserie

Frank Froissard

Construction neuve ou rénovation

06 18 41 53 68

www.2fmenuiserie.com



Radio Occitania

Fréquence 106.1 à Grazac

09 72 11 39 60

valleedelariege@

radio-occitania.com



Restaurant Le Macam's

Ambiance conviviale, une

Terrasse pour les soirées

d'été & soirées à thèmes

05 62 20 21 01

Budget 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

Après avoir examiné le compte financier unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte financier unique fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 29 221.78 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	13
Nombre de membres présents :	8
Nombre de suffrages exprimés :	10
VOTES : Contre 0 Pour 10	

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 324.43 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte financier unique, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	23 897.35 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	29 221.78 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	391 783.75 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-251 950.71 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 29 221.78 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	29 221.78 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

- (1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : _____ ou autofinancement : _____
 (2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).
 (4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte financier unique.
 (5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Monsieur ZDAN Michel, Maire, compte tenu de la transmission en sous-préfecture, le 18/03/2025 et de la publication le 18/03/2025.

A GRAZAC, le 06/03/2025





NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat, voire de l'Europe et autre potentiel cofinanceur chaque fois que possible ;
- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment :

- le versement des rémunérations des agents
- les charges d'exploitations matérielles, d'entretien des bâtiments et ouvrages...
- Les charges dues aux transferts de certaines compétences majeures permettant d'assurer les services publics obligatoires dans une collectivité : - Education primaire (SDR) – gestion des équipements d'éclairage public (SDEHG) – Aide à la personne (SIASC) – Formation professionnelle (AIFP) – ADS (traitement de l'urbanisme) – ONF (gestion de la forêt communale) -principalement.
- Des services et prestations sous-traités
- Des charges et frais financiers (hors capital).

De l'autre, la section d'investissement qui a vocation à :

- Répondre aux nécessités spécifiques dues à l'urbanisation et l'accueil des populations arrivantes
- Répondre à certaines évolutions sociétales et composantes démographiques.

Plus généralement, répondre à des besoins mais aussi, au-delà, préparer l'avenir sur des critères règlementaires et structurant pour la Collectivité.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions spécifiques à certaines charges de fonctionnement.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 599 070.14 euros.



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les rémunérations du personnel municipal,
- L'entretien et les consommations des bâtiments communaux (fluides, communication et énergie),
- Les achats de matières premières et de fournitures,
- Les prestations de services effectuées,
- Les subventions versées aux associations
- Les intérêts des emprunts à payer (emprunts long termes et prêts relais)

Les postes les plus représentatifs sont dans l'ordre d'importance :

☞ La **participation aux charges de scolarisation au RPI pour 36.70 %** des dépenses de fonctionnement, contre 33.9 % en 2024, soit une progression de 10 %. Cela étant à mettre en perspective avec une augmentation de +20% d'enfants Grazaçois dans le RPI en 2025.

☞ Les **rémunérations des agents pour 22.98 %** des dépenses de fonctionnement, soit une baisse en volume de ce chapitre, notamment dû à la mise en place d'un budget annexe pour l'AVP.

☞ La **charge des consommations d'énergie** qui est de l'ordre de 5.5 % du budget total est une prévision sécurisante. En effet, d'importantes erreurs de sur-facturation de l'opérateur fournisseur Enedis en 2024 (environ 14% du budget) sont venues perturber la tenue du budget ; la régularisation est en cours.

☞ La **part charges financières et intérêts sur emprunt** est composée de 32 177.85 € soit 8165.33 € d'intérêts sur prêts à long terme et 24 012.52 € d'intérêts sur prêts relais correspondant à des subventions à percevoir. Ce dernier restant exceptionnel sur 2025.

Le montant total des dépenses de fonctionnement 2025 étant de 599 070.14 euros ; soit une augmentation d'environ 1.5 % sans modification des taux d'imposition pour 2025.

Au final, et en fin d'exercice, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux
- Les dotations versées par l'Etat
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	117 343.56 €	Excédent brut reporté	29 221.78 €
Dépenses de personnel	137 660.42 €	Recettes des services	10 244.00 €
Autres dépenses de gestion courante	307 968.36 €	Impôts et taxes	49 095.00 €
Dépenses financières	32 200.00 €	Dotations et participations	134 342.88 €
Dépenses exceptionnelles	0 €	Autres recettes de gestion courante	38 806.47 €
Autres dépenses	3 897.80 €	Recettes financières	328 303.00 €
Dépenses imprévues	0 €	Autres recettes	9 057.01 €
Total dépenses réelles		Total recettes réelles	
Virement à la section d'investissement	0 €		
Total général	599 070.14 €	Total général	599 070.14 €

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2025 concernant les ménages

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 43.10 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 113.56 %



- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 16.54 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 330 902.00 € (55.24 % des recettes)

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 126 876.00 € soit une hausse d'environ de 7.33 % par rapport à l'an passé (réévaluation sur inflation et augmentation démographique)

e) Les recettes complémentaires

Les recettes complémentaires étant issues d'une diversité d'émetteurs (CCBA, divers loyers etc. ...)

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir.

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses :

☞ toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes :

☞ deux types de recettes coexistent :

- **les recettes dites patrimoniales** telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement)
- **les subventions d'investissement** perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Une vue d'ensemble de la section d'investissement dépenses

CHAPITRE INVESTISSEMENT MAQUETTE BP 2025							
DÉPENSES							
ARTICLES	LIBELLÉ	REAJUSTEMENT PAR DM	BUDGETISE 2024	REALISE 2024	RAR 2024	PROPOSITION BP 2025	
1641	Emprunts en euros	0.00 €	127 683.10 €	28 192.92 €	- €	739 313.82 €	
16878	Departement et caf		8 927.00 €	8 747.00 €	- €	5 393.00 €	
Total 16	Remboursement d'emprunts et dettes	0.00 €	136 610.10 €	36 939.92 €	- €	744 706.82 €	
202	Frais d'études, élaboration, modif et révisions		18 855.12 €	- €	18 855.12 €	- €	
	192 <i>PLU REVISION</i>		18 855.12 €	- €	18 855.12 €	- €	
2041411	Biens mobiliers, matériel et études	0.00 €	13 991.85 €	- €	13 991.85 €	- €	
	205 <i>INPLANTATION COLONNES PAV</i>		13 991.85 €	- €	13 991.85 €	- €	
Total 20	Frais d'études, élaboration, modif et révisions	0.00 €	32 846.97 €	0.00 €	32 846.97 €	- €	
2112	Terrains de voirie		50 540.06 €	- €	35 540.06 €	6 071.47 €	
	204 <i>URBANISATION</i>		4 134.24 €	- €	4 134.24 €	- €	
	211 <i>AMENAGEMENT CIRCULATION PIETONNE - URBANISATION 2</i>		36 405.82 €	- €	26 405.82 €	6 071.47 €	
	193 <i>ACQUISITION EMPLACEMENT RESERVE</i>		10 000.00 €	- €	5 000.00 €	- €	

CHAPITRE INVESTISSEMENT MAQUETTE BP 2025

DÉPENSES							
ARTICLES		LIBELLÉ	REAJUSTEMENT PAR DM	BUDGETISE 2024	REALISE 2024	RAR 2024	PROPOSITION BP 2025
2116		Cimetière		4 680.00 €	- €	4 680.00 €	1 170.00 €
	201	CAVURNES		4 680.00 €	- €	4 680.00 €	1 170.00 €
2131		Autres bât. Publies	0.00 €	40 615.97 €	36 825.27 €	3 790.70 €	1 500.00 €
	219	BIBLIOTHEQUE RADIO		3 790.70 €	- €	3 790.70 €	1 500.00 €
2135		Instal. Génér. Aménag.	0.00 €	13 185.51 €	8 265.51 €	4 920.00 €	- €
	190	GARDE CORPS MOULIN D'OREN		9 492.00 €	4 572.00 €	4 920.00 €	- €
2138		Autre construction		22 400.00 €	- €	22 400.00 €	48 254.87 €
	212	CREATION ABRI BUS PLAINE DE LA BOURDETTE		2 400.00 €	- €	2 400.00 €	1 900.00 €
	218	CONTAINER STOCKAGE CDF		20 000.00 €	- €	20 000.00 €	46 354.87 €
2151		Réseaux de voiries		15 000.00 €	- €	- €	5 000.00 €
	186	VIDEO PROTECTION		15 000.00 €	- €	- €	5 000.00 €
2153		Autres reseau	0.00 €	- €	- €	- €	10 000.00 €
	223	ENFOUISSEMENT RESEAU COLONNE PAV - PLAINE DE LA BO		- €	- €	- €	10 000.00 €
2157		Matériel et outillage techniques		17 134.54 €	14 978.11 €	2 156.43 €	31.97 €
	214	ACHAT MATERIEL ATELIER		15 456.08 €	13 299.65 €	2 156.43 €	31.97 €
2161		Biens historiques et culturels immobiliers		3 000.00 €	- €	3 000.00 €	- €
	213	REFECTION MONUMENT COMMEMORATION		3 000.00 €	- €	3 000.00 €	- €
2182		Matériel de transport		84 886.25 €	12 500.00 €	69 886.25 €	1 082.21 €
	207	ACQUISITION MINI BUS		69 886.25 €	- €	69 886.25 €	- €
	221	VEHICULE PIAGGIO	12 500.00 €	15 000.00 €	12 500.00 €	- €	1 082.21 €
2183		Matériel informatique		3 289.00 €	789.00 €	2 500.00 €	5 868.15 €
	220	BUREAU AVP - informatique		2 500.00 €	- €	2 500.00 €	- €
	223	REPLACEMENT INFORMATIQUE SECRETARIAT		0.00 €	- €	- €	5 868.15 €
2184		Matériel de bureau, MOBILIER		7 500.00 €	- €	7 500.00 €	1 500.00 €
	220	BUREAU AVP - mobilier		7 500.00 €	- €	7 500.00 €	1 500.00 €
Σ 21		Autres réseaux	12 500.00 €	280 361.34 €	82 676.57 €	156 373.44 €	62 335.73 €
231	187	MAISON DE VILLAGE		954 217.09 €	292 891.55 €	661 325.54 €	- €
231	197	JARDIN D'ENFANTS "ROUGE"		10 000.00 €	- €	10 000.00 €	1 950.00 €
231	222	POOL ROUTIER 2025		- €	- €	- €	42 336.60 €
Σ 23		Agencement et Aménagements	0.00 €	974 217.09 €	292 891.55 €	671 325.54 €	44 286.60 €
TOTAL				1 424 035.50 €	412 508.04 €	860 545.95 €	851 329.15 €

Une vue d'ensemble de la section d'investissement recettes

CHAPITRE INVESTISSEMENT MAQUETTE BP 2025

RECETTES

ARTICLES		LIBELLÉ	BUDGETISE 2024	REALISE 2024	RAR 2024	PROPOSITION 2025
001		Solde d'exécution d'inv. reporté	57 274.81 €	0.00 €	0.00 €	391 783.75 €
Total 001		Solde d'exécution d'inv. reporté	57 274.81 €	0.00 €	0.00 €	391 783.75 €
10222		FCTVA	256 159.06 €	65 910.18 €	- €	61 273.68 €
	198	RENOVATION ENERGETIQUE BAT COMMUNAL	23 721.82 €	17 461.29 €	- €	6 040.82 €
	206	VEELEC	227.24 €	- €	- €	227.24 €
	208	CREATION ABRI BUS RD28E / RD12	378.64 €	- €	- €	378.64 €
	210	ACQUISITION TARRIERE	275.33 €	- €	- €	275.33 €
	214	ACHAT MATERIEL ATELIER	2 535.42 €	- €	- €	2 181.67 €
	190	GARDE CORPS - MOULIN D'OREN	1 557.07 €	- €	- €	749.99 €
	215	PERSONNALISATION GRAPHIQUE	772.33 €	- €	- €	772.33 €
	187	MAISON DE VILLAGE	161 195.08 €	4 429.67 €	- €	48 045.93 €
	220	ACHAT PC PORTABLE	899.99 €	147.63 €	- €	129.43 €
	200	ILLUMINATION NOUVEAUX LOTISSEMENT	- €	- €	- €	292.57 €
	217	VIDEO PROJECTEUR	- €	- €	- €	129.23 €
	221	ACQUISITION VEHICULE PIAGGIO	- €	- €	- €	2 050.50 €
10226		TAXE D'AMENAGEMENT	65 000.00 €	40 803.02 €	- €	43 394.56 €
1068		EXEDENT DE FONCTIONNEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total 10		DOTS. FONDS DIVER, RESERVES	371 159.06 €	156 713.20 €	- €	104 668.24 €



CHAPITRE INVESTISSEMENT MAQUETTE BP 2025

RECETTES

ARTICLES	LIBELLÉ	BUDGETISE 2024	REALISE 2024	RAR 2024	PROPOSITION 2025
1321	Etat & Etablissements Nationaux	230 393.90 €	22 495.50 €	163 376.00 €	- €
1322	Région	10 000.00 €	10 000.00 €	- €	63 223.00 €
1323	Département	433 121.22 €	99 062.26 €	318 467.15 €	13 754.92 €
1328	Autres	126 752.09 €	- €	126 752.09 €	9 243.58 €
TOTAL 13	SUBV. D'INVESTISSEMENTS	800 267.21 €	131 557.76 €	608 595.24 €	86 221.50 €
1641	Emprunts en Euros	190 000.05 €	457 246.00 €	- €	517 808.00 €
Total 16	EMPRUNT DETTE	191 500.05 €	458 746.00 €	- €	517 808.00 €
28041411	Implantation Colonnes PAV	2 798.37 €	- €	- €	2 798.37 €
Total 040	AMORTISSEMENT	2 798.37 €	- €	- €	2 798.37 €
		1 422 999.50 €	747 016.96 €	608 595.24 €	1 103 279.86 €

Vue d'ensemble des dépenses et recettes en investissement

RAR INVESTISSEMENT DEPENSES	860 545.95 €
RAR INVESTISSEMENT RECETTES	608 595.24 €
BP INVESTISSEMENT DEPENSES	851 329.15 €
BP INVESTISSEMENT RECETTES	1 103 279.86 €
TOTAL BP	RAR + BP DEPENSES
	1 711 875.10 €
	RAR + BP RECETTES
	1 711 875.10 €

b) Les principaux projets de l'année 2025 sont les suivants :

- Achèvement des travaux de réhabilitation et extension d'une ancienne maison de village (MAM – AVP – Tiers-lieu paramédical – Logement d'urgence).
- URBANISATION : Aménagement circulation piétonne et abribus sur RD28E
- Création d'une plateforme pour sanitaire, guinguette et stockage matériel association

c) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 163 376.00 €
- de la Région : 63 223.00 €
- du Département : 332 222.07 €
- Autres : 9 243.58 €

En général, les dépenses de fonctionnement sont très restreintes et limitées aux contraintes dues :

- à des remboursements d'intérêt d'emprunts soit 32 200 € pour l'année 2025. La majorité de cette charge correspond à la contractualisation de prêts relais pour les travaux de réhabilitation et extension de la maison de village qui seront remboursés lors de la réception des subventions attendues.
- à une augmentation de population suite à la construction de nouveaux logements qui engendre une augmentation d'enfants inscrit à l'école maternelle (+ de 20 enfants) soit une augmentation de participation de 28 921.45 tout en intégrant une participation exceptionnelle pour abonder les travaux d'une extension de l'école primaire de Caujac.

Maison de Village

En ce mois d'Avril 2025, c'est la dernière ligne droite.

Le gros œuvre et tous les travaux de mise hors d'air / hors d'eau sont terminés. Tous les corps de métier sont à l'œuvre pour une livraison fin mai 2025.

Les futurs exploitants ont déjà été consultés sur leurs attentes concernant les finitions (aménagements particuliers, couleurs...), car ce sont eux qui feront vivre ces lieux.

La Maison de village vient compléter une opération d'ensemble composée du lotissement de 22 logements (11 T2 et 11 T3) réalisés par ALTEAL et terminés. Les espaces verts, les voiries et réseaux ont été rétrocédés aux collectivités ayant les compétences spécifiques.



Tous les logements sont déjà occupés et la liste d'attente est bien fournie, ce qui tend à prouver le besoin pour de tels équipements.

Les liens entre le lotissement "Les Hespérides" et cette "Maison de Village" sont indissociables dans la finalité d'usage.

Cette résidence locative est à destination de personnes "fragiles" économiquement, physiquement, ou ces deux situations cumulées. C'est un outil pour contrer l'isolement et favoriser le rapprochement familial.



A quoi servira cette "Maison de village" ?

- **MAM et espace petite enfance (salle de vie de 50m² et 2 dortoirs de 12m²)**
- **Logement d'urgence à l'étage**
- **Tiers lieu médical**
- **Lieux de rencontres inter-générationnels et de lieux d'activités pour les usagers de l'AVP**
- **Salle d'activités pour les associations (salle d'animation partagée de 66m²)**

A ces fins, avec le concours de ALTEAL pour l'attribution des logements mais aussi avec le soutien et le concours financier du Département, la commune a mis ici en œuvre des animations, c'est l'AVP (Aide à la Vie Partagée).

C'est ainsi que 15 résidents, en ayant fait une demande, ont pu rejoindre l'animation mise en place et réalisée par la Mairie de Grazac via une convention. Une première, pour une collectivité sur la Haute-Garonne et dont nous pouvons être particulièrement fiers !



Cette animation a besoin d'un lieu pour les moments de rencontres et de partages, de jeux de société et diverses animations en milieu abrité.

Pour le moment ce sont la salle polyvalente ou la salle du Conseil qui sont quotidiennement mises à disposition.

Une salle définitivement dédiée et affectée à cette animation est en cours de construction dans l'ensemble immobilier "Maison de village" au 8 place du village.

Un cheminement piétonnier aux normes PMR est en cours de réalisation pour rejoindre la maison de village depuis la résidence Hespérides, faisant office de coursive.



L'inauguration sera partagée avec ALTEAL, le partenaire sans qui cette opération n'aurait certainement pas pu se réaliser, ou du moins pas dans cette envergure regroupant lieux de vie, animations et services.

Nous en profiterons aussi pour inaugurer les travaux sur le commerce bar/restaurant car beaucoup des co-financeurs étaient déjà présents à nos côtés pour ces réalisations, et une certaine dissolution de l'Assemblée Nationale est venue perturber le programme...

Ce moment festif, de réception, de mise en valeur des ouvrages, et de remerciements envers tous les acteurs est prévu **le 5 juillet 2025 à 11h**. Tout cela est d'or et déjà en cours de programmation avec tous les partenaires co-financeurs que nous ne manquerons pas de mettre à l'honneur : Etat, Région, Département, CAF, PMI et fonds LEADER Européens.

Soulignons ici, que même si parfois les dossiers sont particulièrement complexes et lourds à monter, ce travail nécessaire s'en trouve récompensé car près de 80% des ouvrages ont été co-financés par tous ces partenaires. La commune n'a donc eu à charge directe qu'un peu plus de 20% du coût total de l'opération.

Le résultat est que ces vrais services publics sont désormais déployés, et qu'il nous reste à nous tous de les faire vivre.

Pont de traversée de la Moullonne au “Moulin d’OREN”



Ce calibrage est assuré par un enrochement réalisé par l’entreprise CESSÉS TP : enrochement de part et d’autre limitant le passage à 2.8m de large. Les garde-corps en fer forgé sont d’origine et donc particulièrement solides. Ils ont été redressés et remplacés par endroits par des éléments façonnés à l’identique par l’entreprise de serrurerie BAREA à Auterive.

Il nous reste à implanter toute la signalisation verticale (panneaux de largeur limitée, vitesse réduite, piétons prioritaires, charge max du pont) pour finaliser l’usage de cet ouvrage.

Rappelons-nous, le CEREMA (Centre d’études et d’Expertise sur les Risques, l’Environnement, la Mobilité et l’Aménagement) qui est venu contrôler cet ouvrage d’art, nous avait alertés sur les dégâts subis par cet ouvrage et risque de mise en péril si nous ne limitons pas son usage, tant en matière de gabarit de largeur, que de charge.

Nous avons donc immédiatement engagé des consultations nécessaires aux fins de préserver ce pont et son usage principal.

Commencés il y a déjà plus d’un an, voilà donc ces ouvrages bien sécurisés et rénovés.

Comme préconisé et prévu, la largeur d’accès par les véhicules à été limitée à la largeur de chaussée du pont.

Espace détente

Mot cachés - Printemps 2025 à Grazac

L A V A N R A C E N M S
 B I B L I O T H È Q U E
 E S Y N E R G I E F A U
 T E P I S C I N E I F Q
 T G L I E L O S A I T A
 E A P R I N T E M P S P
 L L A R T I S A N A T C
 A L E Q V F O R E T U I
 G I L I S E C N A C A V
 T V T R E S I D E N C E
 E É N E T T O Y A G E P
 S M A R C H É S L A I T

Toutes les lettres sont utilisées, soit dans un mot, soit dans la phrase cachée à trouver avec les lettres restantes.

Mots à trouver :

- | | | |
|-------------------|---------------------|------------------|
| Artisanat | Bibliothèque | Carnaval |
| Festivités | Foret | Galette |
| Marchés | Nettoyage | Paques |
| Piscine | Printemps | Residence |
| Soleil | Synergie | Vacances |
| Village | | |



Saurez-vous trouver la phrase cachée ?



Ecole et syndicat du Rieutarel

EXTRAITS

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°2

Présidé par Mme Berland

DÉCRET n°2014-1231 du 22 octobre 2014 art. 2 relatif à l'organisation d'instances pédagogiques dans les écoles et les collèges

ÉCOLE : RPI Caujac-Grazac-Esperce

Coordonnées de l'école : école élémentaire, 31190 Caujac Tel : 05.61.06.58.28

Direction :

Mme BERGES Amandine, Directrice de l'école maternelle de Grazac.

Mme BERLAND Céline, Directrice par intérim des écoles élémentaires de Caujac et d'Esperce.

Date de la réunion : mardi 11 mars 2025

Ouverture et fermeture de séance : 18h-20h18

<u>Les axes abordés</u>
1) Projet d'école : Projets pédagogiques menés, évènements, sorties et fête de fin d'année
2) Rentrée scolaire 2025 : Effectifs prévisionnels
3) Budget 2025 :
- Bilan coopérative scolaire - Budget alloué à l'école pour l'année scolaire 2025-2026
4) Travaux
5) Questions des parents

L'intégralité du compte rendu de ce conseil d'école est disponible dans chaque établissement.

Il peut être consulté par les parents d'élèves et tous les acteurs autorisés au dit Conseil.

Nous allons nous en tenir à l'exposé des effectifs prévus pour la prochaine rentrée scolaire 2025/2026.



Le syndicat du Rieutarel regroupe les écoles maternelles et primaires des communes de Grazac, Caujac et Esperce

Plus d'information sur le site internet de la mairie :

<https://www.mairie-grazac31.fr/fr/jeunesse/syndicat-du-rieutarel.html>





2) Rentrée scolaire 2025 : Effectifs prévisionnels

Effectifs prévisionnels de l'école maternelle de Grazac pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Les effectifs saisis au mois de novembre dans ONDE dans le cadre de la campagne de prévision annuelle des effectifs pour l'année scolaire 2025 ont évolué (29 PS au lieu de 23, 28 MS au lieu de 26 MS).

Les effectifs actuels sont :

29 PS+28 MS+28 GS= 85 élèves

Une enquête est menée auprès des familles pour savoir si leur enfant effectuera la prochaine rentrée à l'école maternelle de Grazac.

Ces effectifs sont susceptibles d'augmenter. Des logements seront-ils livrés d'ici la rentrée prochaine sur les communes ? Il y aura certainement quelques livraisons de logements.

L'école maternelle faisant partie d'un RPI, en fonction des effectifs, un groupe d'élèves pourrait effectuer son année de grande section de maternelle à l'école de Caujac.

Le conseil des maîtres décidera de la répartition des élèves en fonction de divers critères (institutionnels, pédagogiques, géographiques etc.) et organisera une visite de l'école.

Les inscriptions.

Les inscriptions ont débuté. Les familles doivent se faire connaître auprès de la mairie. Elles devront s'adresser au syndicat du Rieutarel pour constituer le dossier puis prendront contact auprès de l'école. Les futurs élèves pourront découvrir l'école au mois de juin.

Comme l'an passé, serait-il possible que soit affiché dans les mairies, publié sur le site des communes et distribué aux familles qui se présentent en mairies, la « procédure » à suivre pour les inscriptions ?

Oui, cette dernière sera publiée.

Mme LACROIX Gervaise qui accompagne les enfants sur le temps de cantine partira en retraite à la fin du mois.

Effectifs prévisionnels des écoles élémentaires de Caujac et Esperce pour la rentrée scolaire 2025-2026.

Actuellement, pour la rentrée prochaine, il y aurait : 25 CP, 40 CE1, 30 CE2, 18 CM1 et 28 CM2., soit un total de 141 élèves.

La répartition des niveaux de classe pour la rentrée prochaine n'est pas encore faite mais il est important de rappeler qu'elle s'effectuera selon des critères d'ordre pédagogique.

Le constat est là : Les effectifs ne sont pas à la baisse. Il semblerait que nous soyons une exception face à une tendance générale de baisse d'effectifs dans le Département et globalement en France.

C'est pourquoi le Syndicat du Rieutarel et les enseignants mettent tout en œuvre pour répartir les enfants au plus juste des moyens immobiliers disponibles. Il ne s'agit pas non plus de se croire à l'abri d'une tendance générale totalement inverse à notre situation particulière résultant d'une croissance démographique singulière mais qui, on le sait tous, s'inversera à terme.

Soulignons toutefois, que nos efforts pour quitter le Syndicat des Coteaux, dès 2021,

et créer notre nouveau syndicat (Syndicat du Rieutarel), se trouvent ici récompensés.

En effet, nos voisins, impactés par la décroissance des effectifs, sont aujourd'hui contraints de fermer une classe. Cette situation aurait pu - si nous étions restés dans leur syndicat - nous obliger à servir d'ajustement hors de notre RPI par l'envoi d'une partie de nos effectifs dans leur structure, et de fait nous rendre aussi vulnérable très rapidement. Ce qui n'aura pas lieu. Il ne s'agit pas là d'une analyse égoïste, mais d'un satisfecit à pouvoir faire en sorte que nos plus petits, ne soient pas "trimballés" et malmenés dès leurs premiers pas. Tant que nous pouvons les préserver, faisons-le.



Repas des aînés

Le traditionnel repas des aînés a eu lieu le dimanche 19 janvier, pour le déjeuner.



Tout était réuni pour passer un moment agréable et festif. Les élus étaient prêts pour recevoir les invités dès 12h, et progressivement la salle polyvalente se remplissait d'éclats de voix et de rires.

Monsieur le Maire a pris le temps de souhaiter la bienvenue aux convives en leur souhaitant une très bonne année 2025.

Puis le festin a débuté par l'apéritif avec des mises en bouche concoctées par les élus du conseil municipal. Que de bonnes choses !

Ensuite le repas réalisé et servi par l'équipe du "Picotin Gourmand" nous a tous régallés. L'animation musicale assurée par "HAPPY MUSIC" avec des musiques traditionnelles, a fait remonter de nombreux souvenirs.





Depuis les années 2008, cette fête était programmée le samedi en soirée. Suite à l'enquête menée auprès de nos aînés afin de recueillir leurs préférences, il a été déterminé à la majorité que le repas aurait lieu le midi et non le soir à compter de cette année.



LE CAMION DE JADE

Camion Pizza le
lundi soir à Grazac
06 45 37 60 10

VIGOUROUX et Fils
Plombier à Grazac
05 61 50 69 03

**VIGOUROUX
ET FILS**



J'O Multi Service
jomultiservice31@gmail.com
06 06 87 45 30

Remise des livrets d'accueil des nouveaux nés

Comme tous les ans, les habituels "Livrets de naissance" ont été l'occasion d'une chaleureuse cérémonie en Mairie, à la salle du Conseil, pour souhaiter la bienvenue aux nouveaux petits Grazacois.



Voilà bientôt 8 ans que Grazac accueille en moyenne 12 naissances par an.

C'est sûr, il n'y aura pas de place à la MAM de la maison de village pour tout le monde, mais il y a aussi quelques crèches de territoire (Auterive, Miremont, Lagardelle...) et des assistantes maternelles qui pourront s'occuper des nouveaux bambins Grazacois.

Au-delà de féliciter les parents pour l'agrandissement de leur famille, l'accueil de

ces nouveaux nés dans leurs familles en forme de confiance dans l'avenir, c'est bien le dynamisme et la pérennité de notre collectivité qui s'en trouvent renforcés.

C'est bien une preuve supplémentaire que Grazac est un village attractif et cela nous renforce dans l'intérêt de continuer de mettre en œuvre des équipements publics pour les plus jeunes.

Bienvenue à tous ces enfants !

OBIBAT

Maçonnerie générale
Florian Opigez
06.84.87.04.42
opibat@outlook.fr



Travaux publics Eric Marty
05 61 08 90 69
marty.eric@orange.fr



NATURAVERT
Entretien
Parcs & Jardins
Monsieur Alengrin
06 80 23 31 52
naturavert31@gmail.com

Atelier “Choix des galettes”



Le choix du fournisseur de galettes pour les vœux 2025 a été l'occasion d'un moment de partage et d'échange.

Tout le monde, locataires adhérents de l'AVP, personnels et élus se sont retrouvés pour sélectionner les futurs fournisseurs des galettes qui seront offertes par les élus lors de la cérémonie des vœux.

C'est ainsi que le “Fournil de Lézat” pour les brioches, et le “Fournil des saveurs” pour les frangipanes ont été sélectionnés.

Voilà une façon simple et particulièrement conviviale d'occuper le temps et joindre l'utile à l'agréable tout en combattant l'isolement.

Merci à tous les participants !

Remplacement du “Goupil”

Le nouvel utilitaire “Piaggio” est arrivé à Grazac.

Le précédent utilitaire “Goupil”, montrant des signes de faiblesse (batteries, pneus, éléments électriques défectueux...), et n'ayant plus la garantie de pouvoir se procurer les pièces de dépannage la municipalité a dû se tourner vers l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Bien entendu les recherches se sont tournées vers un véhicule d'occasion car aucune subvention n'est possible sur ce type d'investissement.



C'est là un retour à l'énergie fossile, que nous regrettons, mais les véhicules électriques sont aujourd'hui à un prix inabordable pour une petite collectivité.. Heureusement, utilisé par les services techniques à Grazac, ce Piaggio fera peu de km par an, limitant ainsi son impact écologique.



Voeux du maire

Dimanche 26 janvier, dernier dimanche du mois de janvier, et comme le veut la tradition, a eu lieu la présentation des vœux de M. Le Maire et du conseil municipal aux Grazacoises et Grazacois, qui étaient nombreux à avoir répondu à l'invitation.



La salle des fêtes était comble, ce qui confirme l'intérêt pour ces moments de rencontres et de partage entre les élus et les concitoyens.

Après le discours de M. le Maire, toute l'assemblée était invitée à déguster la traditionnelle galette républicaine.

Les discussions et les débats furent animés autour de la coupe de champagne, offerte par les élus.

Le discours des vœux 2025 de Monsieur le Maire est disponible en intégralité sur le site internet de la Mairie :

www.mairie-grazac31.fr

(Accueil > Vie locale

> Festivités > Année 2025

> Voeux du Maire)



Soirée les années 90

Le 8 mars dernier, le Comité des Fêtes avait organisé une soirée sur le thème des années 90. La soirée s'est animée d'une ambiance endiablée avec DJ Kapeow.

Pour le repas, l'aligot saucisse a fait le bonheur de nos papilles. Un spécialiste de l'Aveyron et plus précisément du plateau de l'Aubrac avait préparé ce délicieux repas en collaboration avec nos bénévoles.



“ Merci à tous pour cette soirée mémorable !

Quelle ambiance de folie hier soir à notre soirée Années 90 ! Merci à tous les participants d'avoir joué le jeu et mis le feu à la piste. Vos sourires, votre énergie et votre bonne humeur ont fait de cette soirée un moment inoubliable !

Un immense MERCI également à nos bénévoles qui ont œuvré en coulisses pour que tout soit parfait. Sans vous, rien ne serait possible !

On espère que vous avez autant kiffé que nous... “



Nettoyage de printemps 2025

Le traditionnel Nettoyage de Printemps de cette année s'est déroulé dans la matinée du samedi 29 mars 2025.

Près de 900 kilos de déchets ont été collectés par 150 bénévoles, puis acheminés vers les déchèteries.

La Communauté de Communes du Bassin Auterivain est heureuse de constater, cette année encore, le succès de la 26^e édition du Nettoyage de printemps.

Les participants se sont retrouvés à 9h à Grazac avec un café de bienvenue, afin de s'organiser pour nettoyer la commune.



Un ambassadeur du tri de la CCBA a d'ailleurs animé un jeu pour apprendre, de façon ludique, aux participants à mieux trier leurs déchets.

Entre amusement et sensibilisation des règles de tri, le jeu s'est déroulé dans la bonne humeur.



L'équipe de bénévoles Grazacois motivés et bien équipés pour cette journée de nettoyage printanier

En seulement une matinée, près de 900 kilos de déchets ont été collectés et acheminés vers les déchèteries pour recyclage.



Une quinzaine d'enfants ont participé au jeu du tri, animé par l'ambassadeur du tri.

Cette initiative a permis de sensibiliser petits et grands aux enjeux environnementaux, ainsi qu'à l'importance des gestes écoresponsables.

Enfin, pour conclure ce évènement printanier, un arbre a été planté à l'aire de jeux de Grazac.



Après la collecte, un moment convivial a permis à tous les participants de se retrouver autour d'un repas offert par la CCBA à la salle des fêtes de Grazac.

La CCBA adresse ses sincères remerciements à tous les bénévoles, associations et partenaires ayant contribué à cette 26ème réussite.

A l'année prochaine pour renouveler cette action citoyenne, pédagogique et conviviale !





Carnaval

Une après-midi de carnaval pour les enfants a été organisée par l'association PEGACE avec le Comité des fêtes Grazac le 30 mars dernier.



Défilé dans les rues de Grazac avec de beaux déguisements au rythme de la musique.

Un loto des enfants de 3 à 11 était organisé à la salle des fêtes de Grazac, avec boissons fraîches, crêpes et pop-corn pour le grand bonheur de tous ! Tous les bénéfices du loto ont été versés aux écoles du RPI.

Fête des plantes et de l'artisanat



La belle journée de printemps du 6 avril dernier était chaleureuse, festive et lumineuse. Cette journée des plantes et de l'artisanat organisée par l'association FAKANY est toujours l'occasion de donner des idées pour la décoration, le jardin, avec des végétaux et ornements utiles.



Merci aux organisateurs, à Liliane et Ranto nos porteurs Grazacois, accompagnés de leurs adhérents et acteurs de cette belle association et à son initiative caritative au bénéfice de leurs compatriotes de Madagascar.



Portes ouvertes de la bibliothèque & Chasse aux trésors de Pâques

Dimanche 20 avril, enfants et familles ont eu l'occasion de passer une après-midi conviviale, organisée par l'association A Voir et à Entendre (A.V.E).

Une fois n'est pas coutume, ce n'était pas la section Chorale de cette association qui était à l'honneur, mais les sections Bibliothèques et Jeux de société. La bibliothèque a ouvert ses portes ce dimanche après-midi de Pâques pour accueillir petits et grands, nouveaux Grazacois et habitués de la bibliothèque.



Top départ de la chasse aux trésors

De nouveaux habitants ont eu l'occasion de la visiter, et de constater la collection de livres qui se trouve juste au dos de la Mairie.



Cet évènement convivial s'est terminé autour d'un buffet sucré pour le goûter, offert par l'association.

Ce dimanche de Pâques était également l'occasion pour les enfants, de s'amuser dans le village en participant à la chasse aux trésors de Pâques organisée par la section "Jeux de sociétés" de A.V.E. Accompagnés de leurs parents pour les plus petits et en autonomie pour les plus grands, tous les jeunes ont cherché les énigmes dans le village, pour trouver le mot secret, récompensé par des oeufs en chocolats et une carte cadeau.

Les permanences de la bibliothèque ont lieu les **mercredis de 15h30 à 17h.**

L'association cherche des volontaires pour s'associer à d'autres roulements de permanences à d'autres créneaux horaires.

Si vous êtes intéressés, contactez AVE :
avoirentendre31190@gmail.com



Stages de sport avec Synergie Sport

C'est un super démarrage pour la nouvelle association du village « Synergie sport ».

Les 24 et 25 février, s'est tenu le premier stage découverte ouvert à tous, à la salle polyvalente Noël Mesplés. Au programme : des cours collectifs de sport, le matin et le soir, animés par Maeva Dos Santos: coach sportive diplômée et certifiée.

Le moins que l'on puisse dire c'est que le public était au rendez vous : plus de 120 inscriptions sur les 8 cours proposés !

Plusieurs activités étaient proposées : du pilates, et de la gym douce pour séduire les adeptes du sport en douceur, mais aussi du crosstraining (cours mêlant du travail de renforcement musculaire et cardio vasculaire) pour des participants préférant une intensité plus élevée.



C'est un lancement réussi pour la team Synergie sport, ravie de pouvoir offrir aux Grazacois et aux citoyens des communes alentours, des cours de sport de qualité ouvert à tous, dans un environnement aussi idyllique que la salle Noël Mesplés.

Les retours de ce stage sont excellents, mais le public en redemande.





Les participants sont sous le charme, les Grazacois représentant 60% du public, se disent ravis de pouvoir bénéficier d'une association sportive dans leur commune. Tous attendent avec impatience la rentrée sportive de Synergie sport qui proposera des cours hebdomadaires de septembre à juin.

Pour ceux qui n'ont malheureusement pas pu découvrir ces nouvelles activités sur Grazac, pas de panique, l'association prévoit deux jours de portes ouvertes le mercredi 10 et jeudi 11 septembre où il sera possible de tester tous les cours gratuitement avant la rentrée la semaine suivante.



Pour toute question ou information, vous pouvez contacter l'association :
synergiesport31@gmail.com
 0645777895

Au vu du succès du stage de février, l'équipe Synergie sport, qui s'est équipée de matériel fitness de qualité (haltères, step, élastique, trampoline, disques, cerceaux, ruban, tapis enfants...) a décidé de remettre ça pour les vacances de printemps le 22 et 24 avril.

Cette fois ci, 10 cours ont été proposés en 2 jours, avec de la nouveauté : du step, de la Zumba, du big dance et même de la gym éveil pour les 3/6 ans et de la gym enfant pour les 7/10 ans.

En quelques jours les inscriptions étaient closes sur certains cours. L'association décompte plus de 220 inscriptions adultes et 25 enfants sur les deux jours, offrant à Maeva des cours remplis de 20 à 35 personnes par activités.



Vous pourrez également recroiser la route de Synergie sport qui aura le plaisir de faire une petite animation le samedi 21 juin lors de la fête de la musique ainsi que le samedi 6 septembre pour la fête du village.

Naissance :

- DUTERTRE DAVEZAC Noé né le 14 février 2025



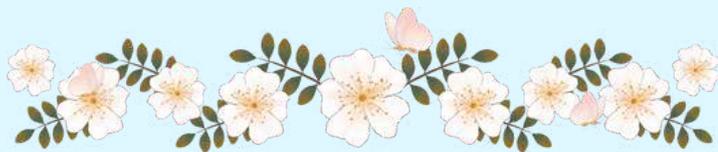
Pacs :

- Mme VIRHUEZ TARAZONA Mariela Rosario et M. SERRES David le 1er février 2025



Mariage :

- M. BAO José Ceferino et Mme DA SILVA Celia Regina le 29 mars 2025



Décès :

- M. MAGGIOLO Adriano le 18 mars 2025
- M. GLINA Jean-Marie le 21 mars 2025
- Mme MAUREL épouse MARTIN Marguerite Edith Christiane le 25 mars 2025

Campagne de don du sang

Les réserves sont basses !

Prochaines dates pour donner votre sang :

- Le mercredi 07 mai
- Le vendredi 06 juin

Les collectes ont lieu salle Belvédère de 14h30 à 18h30.



Et autour d'Auterive :

- Villefranche de Lauragais
 - Samedi 10 mai (08h30 -13h30)
 - Vendredi 09 mai (14h -19h)
- Cintegabelle : Jeudi 12 juin (14h30 -19h)
- GREPIAC : Vendredi 04 juillet (15h -19h)

Les réservations vous permettent de trouver le meilleur créneau et le lieu de don à proximité :

<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

EN 1 HEURE, VOUS POUVEZ SAUVER 3 VIES ! ❤️ 🧡 🧡

Globules rouges

Hémorragies, accouchements difficiles...

Plaquettes

Cancers (Leucémie, Lymphome...)

Plasma

Maladies génétiques, déficits immunitaires...

EFS ÉTABLISSEMENT FRANÇAIS DU SANG
Du donneur aux patients

PARTAGEZ VOTRE POUVOIR, DONNEZ VOTRE SANG !

Journée des Droits des Femmes à Auterive



Les 7 et 8 mars derniers, la ville d'Auterive a vibré au rythme de la Journée internationale des droits des femmes.

Un vernissage en hommage aux femmes d'Auterive

Le 7 mars, le coup d'envoi de ces deux journées a été donné avec le vernissage de l'exposition "Portraits de femmes auterivaines". Cet événement a rassemblé un large public venu admirer 15 photographies mettant à l'honneur des femmes d'exception de la ville.

Chacune de ces femmes a été mise en lumière pour son parcours inspirant, illustrant ainsi la richesse et la diversité des rôles joués par les femmes dans la société.

Un atelier de réflexion et d'échanges

Dans la foulée, l'association Du Côté des Femmes 31 a proposé une initiation au violentomètre et au photolangage avec pour réflexion "Comment connaître votre relation au sein du couple ? Une quinzaine de personnes y ont participé, engageant une réflexion collective autour des représentations des femmes et des enjeux de l'égalité. Cet échange a été l'occasion de débats enrichissants et de prises de conscience.



WOODLAND FESTIVAL 2025

Le Woodland Festival revient pour sa 8^e édition le **samedi 30 août 2025, de 16h30 à 6h du matin, dans la forêt de Grazac.**

Ce rendez-vous culturel, désormais bien ancré dans le paysage local, a rassemblé plus de 800 participants lors de l'édition 2024. Il propose une expérience encadrée, en pleine nature, mêlant musique, scénographie et convivialité.



L'événement est organisé en collaboration avec la sous-préfecture de Muret, la mairie de Grazac, les casernes de pompiers et de gendarmerie locales, la communauté de communes CCBA31 ainsi que le département de la Haute-Garonne (HG31), afin d'assurer son bon déroulement dans le respect du site et de ses riverains.

Ambiance visuelle maîtrisée, espaces de détente, restauration variée, camping encadré et navettes gratuites depuis la gare d'Auterive : tout est mis en œuvre pour garantir une organisation rigoureuse et sécurisée.

La programmation sera annoncée prochainement.

La billetterie est d'ores et déjà ouverte en ligne, via les pages de PAIN BENIT :

<https://shotgun.live/fr/festivals/wlf-25>



Futur lycée d'Auterive



Réunion des élus des territoires dont les élèves auront accès au lycée d'Auterive.

Le chantier suit son cours !

Le lycée accueillera environ 1 050 élèves dont 50 internes (internat extensible à 100 places).



**Livraison
prévue pour la
rentrée
scolaire 2025**

Centre aquatique de la CCBA

Le 27 février 2025, la commission d'appel d'offre de la CCBA s'est réunie pour l'attribution des lots aux diverses entreprises retenues et ayant candidaté pour la réalisation de ce centre aquatique tant attendu sur notre territoire.

Que tous ceux qui en doutaient encore soient rassurés, oui, le centre aquatique verra le jour d'ici environ 18 mois.

Voilà déjà un bon mandat d'élu d'attente, mais notre centre aquatique va bien voir le jour d'ici 2027.



Mise à jour sur le Transport A la Demande

Savoir se remettre en cause, partager, réfléchir et ajuster, telle est la devise des élus de la CCBA qui font tout pour que ce service se déploie sur le territoire. Le circuit du lundi était assez critiqué par les potentiels usagers, et les élus des communes concernés l'ont fait remonter. Ainsi, Grazac aura été l'une des collectivités demandant une réflexion sur le circuit proposé.

En effet, le lundi, peu de services sont ouverts à Auterive (services médicaux, , magasins, restaurants...)

Nous avons donc demandé que le vendredi soit privilégié afin de permettre à nos administrés d'accéder à ces services ainsi qu'au marché de plein vent d'Auterive. Nous semblons avoir été entendus. Merci aux organisateurs de ce service, élu(e) et personnels.

Bien sûr cela ne se fera pas en un claquement de doigt, mais déjà une étude d'opportunité et d'organisation est en cours pour être soumise aux prestataires et financeurs (la Région).

Affaire à suivre !





Les marchés autour de Grazac

C'est bientôt l'été !
Connaissez vous tous les marchés autour de Grazac ?
Profitez en pour vous procurer de bons produits locaux !



Marché d'Auterive

Toute l'année :

- Le vendredi matin de 7h30 à 13h, Esplanade de la Madeleine.
- Le dimanche matin de 8h à 13h, Place Léonie T

De mai à octobre :

- Le mardi soir de 17h à 21h sur la Place Léonie T

Marché de Cintegabelle

- Le dimanche de 8h à 13h, Place Jacques Pic.

Marché de Lagardelle-sur-Lèze

- Le dimanche de 9h à 13h, place de Verdun.

Marché de Saint-Ybars

- Le vendredi, de 9h à 12h, Place Eparchoise.

Marché de Mauressac

- Le vendredi de 17h à 20h, place des concerts.



Marché de Grépiac

- Le mercredi de 17h à 19h devant la Mairie.

Zoom sur... Un marché pas comme les autres !

L'association "Le Goût des autres" (GdA) est un groupement d'achat solidaire pour soutenir l'agriculture écologique et artisanale locale. Elle est située dans le sud-ouest, à 20 km au sud de Toulouse, au 1200 chemin des Cassagnous à Lagardelle-sur-Lèze, et organise des marchés itinérants dans la région.

Les prochains marchés paysans du GdA en 2025 :

- 18 Juin à Venerque,
- 23 septembre au Vernet,
- 9 décembre à Lagardelle sur Lèze

Le Goût des autres, c'est 30 producteurs (commandes libres tout au long de l'année) et 5 AMAPs.



Plus d'information sur leur site internet : www.le-gout-des-autres.net

Permanences & Services à Grazac

France Service

Besoin d'aides pour vos démarches administratives du quotidien, (cartes d'identité, retraite, justice, etc.) la Communauté de communes ouvre un service à Grazac tous les mardis sur RDV :

Les MARDIS de 9h à 12h - MAIRIE DE GRAZAC

Prise de rendez-vous au 05 61 50 99 00



Conseiller Numérique

Tous les lundis, un conseiller numérique vient à Grazac dans la salle du conseil pour des permanences ouvertes au public :

Les LUNDIS de 9h à 12h - MAIRIE DE GRAZAC

Prise de rendez-vous au 05 61 50 99 00

Les maisons France services rassemblent 11 organismes partenaires vous permettant de faire toutes vos démarches administratives en un seul lieu. Vos services publics n'ont jamais été aussi près de chez vous !
<https://www.france-services.gouv.fr/>

La Croix Rouge

L'Unité Locale de Muret de la Croix Rouge vous reçoit autour d'une collation, pour un moment d'écoute, de partage et d'orientation.

Vous pourrez bénéficier de l'épicerie solidaire et de la vestiboutique (sur dossiers) de la Croix Rouge.

Les 2^{ne} mercredi du mois de 14h à 16h30 - MAIRIE DE GRAZAC

Prise de rendez-vous au 05 61 56 10 08



Unité Locale de Muret

67 avenue Bernard IV

31600 MURET

05.61.56.10.08

mobilite.muret@croix-rouge.fr

<https://haute-garonne.croix-rouge.fr/>

Le guichet

Rénov'Occitanie
DU PAYS SUD TOULOUSAIN

Conseil Rénovation Habitat

Le Pays Sud Toulousain propose aux habitants l'accès à un guichet de conseil en rénovation de l'habitat, labélisé Espace Conseil France Renov'.

Ce service est gratuit, Indépendant et sur-mesure.

Pour le premier semestre 2025 à Grazac :

2^{ème} mardi du mois de 9h à 12h - MAIRIE DE GRAZAC

Prise de rendez-vous au 05 61 97 34 20 - infoenergie@payssudtoulousain.fr



Conseil Rénovation Habitat

La CCBA et le bureau d'études ERIM-CONSEIL (qui est également l'opérateur du PIG EcoRénov'31 du Conseil Départemental de la Haute-Garonne) vous proposent des permanences de la maison de l'Habitat.

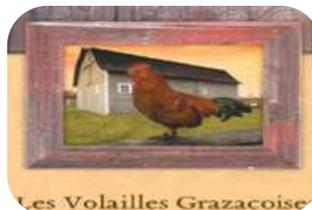


Prise de rendez-vous au 05 61 50 05 93

Dates 	Communes		
	Mairie de Cintegabelle	Mairie de Venerque	14 rue Camille Pelletan à Auterive
	Tous les 2 ^{ème} jeudis du mois	Tous les 3 ^{ème} jeudis du mois	Tous les jeudis du mois
01/05/2025			FÉRIÉ
08/05/2025	FÉRIÉ		FÉRIÉ
15/05/2025		Permanence 10h > 12h	Permanence 14h > 16h
22/05/2025			Permanences 10h > 12h / 14h > 16h
29/05/2025			FÉRIÉ
05/06/2025			Permanences 10h > 12h / 14h > 16h
12/06/2025	Permanence 10h > 12h		Permanence 14h > 16h
19/06/2025		Permanence 10h > 12h	Permanence 14h > 16h
26/06/2025			Permanences 10h > 12h / 14h > 16h
03/07/2025			Permanences 10h > 12h / 14h > 16h
10/07/2025	Permanence 10h > 12h		Permanence 14h > 16h
17/07/2025		Permanence 10h > 12h	Permanence 14h > 16h
24/07/2025			Permanences 10h > 12h / 14h > 16h



Verte Aiguille
 Couturière - Retouche,
 création sur mesure et
 accompagnement de projet
 06 86 18 99 05
 verteaguille.31@gmail.com
 www.verteaguille.com



**LES VOLAILLES
 GRAZACOISES**
 Produits issus
 directement de la ferme
 06 27 25 37 70
 manfrinato@orange.fr



Fabienne Macia
 Naturopathe
 Iridologie & Reflexologie
 06 86 13 24 13

Prêt de vélo

Le Pays Sud Toulousain vous propose de tester un vélo à assistance électrique gratuitement pendant 2 semaines.

AVEC LE PAYS SUD TOULOUSAIN, ESSAYEZ

LE VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

GRATUITEMENT !

Contact et informations au **05 61 97 74 24**
 Plus d'informations sur le site du Pays du Sud Toulousain :
<https://payssudtoulousain.fr/mobilite/velo/>

Le Pays Sud Toulousain vous prête 1 VAE pour une durée de 2 semaines maximum pour tester ce mode de déplacement.



COMMENT ÇA MARCHE ?

- 1 Réservez la période qui vous intéresse
- 2 Fournissez les documents demandés :
 - Contrat de prêt
 - Chèque de caution
 - Photocopie de la pièce d'identité
 - Justificatif de domicile
 - Attestation de responsabilité civile
- 3 Prenez RDV dans les locaux du Pays Sud Toulousain
- 4 Roulez
- 5 Restituez le vélo en bon état



CONTACT : 05 61 97 74 24

Tri des déchets

Et si vos vieux objets pouvaient encore servir ?

Depuis peu, les déchèteries du Bassin Auterivain (dont celle d'Auterive) ont changé d'organisation. Pourquoi ? Pour permettre à chacun de mieux trier ses déchets, et de jeter moins en donnant une seconde vie à ce qui peut l'être, et éviter de tout envoyer directement à l'enfouissement.

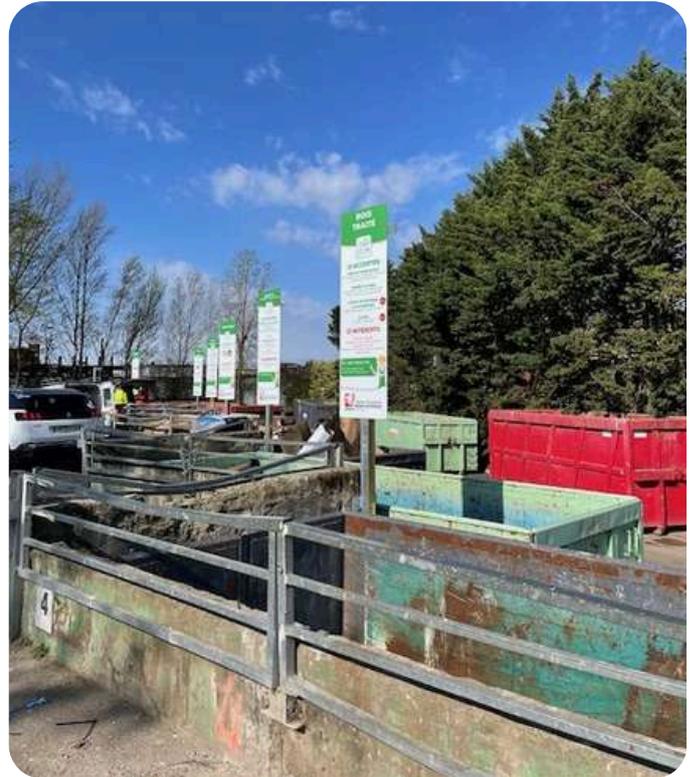
Un tri plus précis, pour mieux faire

Avant, beaucoup de choses finissaient dans la même benne, celle du "tout-venant". Aujourd'hui, certaines catégories d'objets ont droit à leur propre espace. Ce sont les "filères REP", pour Responsabilité Élargie du Producteur. Ce tri avec des zones mieux identifiées, permet à des meubles, jouets, outils, objets de bricolage ou encore appareils électriques d'être recyclés ou réutilisés dans de meilleures conditions. Votre ancien fauteuil, la perceuse qui ne marche plus ou le vélo d'enfant abîmé peuvent encore avoir de l'utilité, à condition d'être déposés au bon endroit.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez créer un compte déchet sur le site de la CCBA pour suivre le décompte de vos dépôts en P.A.V (Points d'Apport Volontaire).

Plus d'informations : www.ccba31.fr/dechets



1

Dans le bac ou la colonne jaune, on dépose en vrac, sans sac :

- Tous les emballages plastiques**
Bouteilles, barquettes, films, sachets, pots...
- Les emballages métalliques**
Canettes, conserves, aérosols, barquettes...
- Les briques alimentaires**
Briques de lait, de jus de fruits, de soupe...

2

Dans la colonne bleue, on dépose :

- Les cartonnets d'emballage**
Boîtes, sachets, sacs craft, ...
- Les papiers**
Journaux, magazines, catalogues, courriers...

3

Dans la colonne verte, on dépose :

- Les déchets verts**
Bocaux, pots...

Réemploi : ne jetez pas trop vite

Parfois, on croit qu'un objet est bon à jeter alors qu'il peut encore servir. Une table solide, un micro-ondes qui fonctionne, un jeu en bon état : ces objets peuvent être récupérés par des associations locales, réparés, ou donnés à des familles qui en ont besoin. Réemployer, c'est à la fois écologique, économique et solidaire. Certains partenaires viennent collecter ce qui peut être récupéré. Et si vous préférez donner vous-même, le site de la CCBA vous indique à qui vous adresser.

Avant de venir, quelques gestes simples

Un peu d'organisation suffit. Trier vos objets avant de partir, par type de matériaux, vous fera gagner du temps sur place. Essayez aussi de charger votre véhicule dans l'ordre dans lequel vous devrez déposer. Pensez à vider vos cartons et à bien refermer vos contenants si vous apportez des produits dangereux comme des solvants ou de la peinture.

Et surtout : ne mélangez pas tout. C'est ça, le secret d'un bon tri.

Espace détente

Sudoku
Niveau
Moyen

			6	8				
4	1	6					8	
							3	
	2	8		5			1	3
3	6		8	1	9			5
1	5						9	
5	4		3	2				
	7		5				2	4
6			4					

Sudoku
Niveau
Extreme

		1		5		3	2	
		7	1		2	4	8	
						2	5	8
				5				
2		5						9
3			6					
		8						
	1		5	2			4	

Dans la colonne verte, on dépose :

emballages en verre :
boîtes, bouteilles,
...



4

Dans le composteur, on dépose :

Des déchets alimentaires
Fruits et légumes, reste
de repas, café, sachets
de thé, ...



Autres
Essuie-tout, serviettes
et mouchoirs en papier...



5

Et le reste, dans le bac
ou la colonne à ordures
ménagères !

Les déchets d'hygiène
Couches, masques,
lingettes, ...



Les déchets alimentaires
non compostables
Produits laitiers, os, arêtes
de poisson, graisse, ...



La vaisselle cassée



AGENDA

Mai 2025



Commémoration du 8 Mai

Par la municipalité

8

MAI



Festival du jeu de Grazac

Par l'association AVE

31

MAI

Juin 2025



Summer Party

Par le CDF

13-15

JUIN



Fête de la musique

Par toutes les associations, et la municipalité

21

JUIN

Juillet 2025



Inauguration Maison de village

Par la municipalité

5

JUILLET



Fête du 14 juillet

Par la municipalité

14

JUILLET



Ciné plein air + Vide Grenier

Par le CDF

19-20

JUILLET

Aout 2025



Woodland Festival

Par Paint Bénit

30-31

AOUT

Septembre 2025



Fête du village + Tournoi de Pétanque

Par le CDF

6-7

SEPT.



Mairie de Grazac

Place du Village - 31190 GRAZAC

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi **de 9h à 12h30** et le samedi **de 9h à 12h**

Contact : 05 61 08 42 39 | mairiegrazac31@wanadoo.fr | www.mairie-grazac31.fr